

1312

7 août 1970

Adhésion de la Suisse à la
Commission internationale pour
l'exploration scientifique de
la mer Méditerranée (CIESM).

Département politique. Proposition du 14 juillet 1970 (annexe).
Département de l'intérieur. Rapport joint du 5 août 1970
(adhésion).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
30 juillet 1970 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec
le Département de l'intérieur et le Département des finances et
des douanes, il est

d é c i d é :

1. Le Département politique est chargé de demander, par l'entremise
du gouvernement de la Principauté de Monaco, l'adhésion de la
Suisse à la Commission internationale pour l'exploration scien-
tifique de la mer Méditerranée (CIESM).
2. Le Département politique proposera une contribution de 10'000
francs français dès le 1er janvier 1971.
3. Le Département de l'intérieur est chargé de présenter au Conseil
fédéral, lorsque la Suisse sera devenue membre de la CIESM et
d'entente avec le Département politique, une proposition tendant
à la nomination d'une commission nationale pour collaborer avec
la CIESM.

Extrait du procès-verbal au Département politique (10); au
Département de l'intérieur (3), pour exécution; au Département des
finances et des douanes (8), pour information et au chef de presse
du Département politique.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauvut

o.191-85 - VH/r1

Berne, le 14 juillet 1970

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lAdhésion de la Suisse à la
Commission internationale pour
l'exploration scientifique de
la mer Méditerranée (CIESM)

Bien que notre pays n'ait pas d'accès direct aux océans, il ne leur est pas resté étranger. Nous possédons une petite flotte marchande de haute mer. L'industrie suisse des machines, celle des instruments de précision et d'autres branches de notre économie ont trouvé à s'employer dans divers domaines maritimes. Nous avons pris part au développement du droit régissant le statut des mers et la navigation maritime. Les météorologues suisses sont nécessairement attentifs aux modifications de l'atmosphère au large des côtes européennes, qui influencent fortement notre climat.

De grands espoirs sont nés, ces dernières années, au fur et à mesure que l'on entrevoyait mieux l'immensité des ressources alimentaires et minérales contenues dans les océans. Ces espoirs se manifestent aujourd'hui par un essor intense des recherches scientifiques et techniques dans de nombreux pays, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, l'URSS, la Grande-Bretagne, la France et la République fédérale d'Allemagne. Une collaboration internationale toujours plus étroite s'établit. Cette évolution est suivie avec un intérêt croissant en Suisse. Preuve en est le postulat présenté au Conseil national, lors de la session de printemps de 1970, sur la technologie des océans, par le professeur L. Schürmann (Soleure) et treize autres conseillers nationaux.

./.

- 2 -

Le rôle joué par les savants suisses dans les progrès de l'océanographie a été et demeure d'une certaine importance. Les noms de Saussure, des Agassiz, de Forel, des Piccard, parmi d'autres, ont illustré cette science. Vous avez déjà donné votre appui aux hommes de science de notre pays qui continuent cette tradition, en approuvant, le 2 juin 1961, la participation officielle de la Suisse à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI). Les travaux de cette commission prennent de plus en plus d'ampleur. Afin, particulièrement, de collaborer plus étroitement avec elle, les milieux scientifiques intéressés ont décidé de créer une commission nationale d'océanographie au sein de la Société helvétique des sciences naturelles.

L'attention des océanographes suisses s'est portée, dans une large mesure, vers la Méditerranée. Ils ont bénéficié de l'accueil d'institutions scientifiques de France, d'Italie et de Yougoslavie; à Naples, Banyuls-sur-mer et Villefranche-sur-mer, surtout, se poursuivent assidûment leurs travaux. En outre, ils ont été associés à l'activité de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), qui fut fondée en 1919 à Madrid et qui a son siège à Monaco. Bien que l'accès de cette institution fût réservé aux pays riverains de la Méditerranée, elle a favorisé, en effet, des collaborations personnelles suivies avec des ressortissants d'autres nations.

La situation s'est modifiée en ce sens que le 20 octobre 1967, pour permettre l'adhésion d'autres Etats, la CIESM a révisé ses statuts. L'adhésion de notre pays a été formellement sollicitée dès le 13 décembre de la même année par l'entremise de la Principauté de Monaco. Etant donné les avantages accordés jusqu'à présent à nos compatriotes sans contrepartie financière, une réponse négative décevrait sans doute la CIESM. Elle serait peut-être moins ouverte à leur collaboration dans la suite.

Aux Etats riverains suivants: Algérie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco, République Arabe Unie, Tunisie,

- 3 -

Turquie, Yougoslavie s'est déjà jointe en 1969 la République fédérale d'Allemagne, grâce à la modification des statuts.

La démarche de Monaco a été fortement appuyée auprès du Département politique par les personnalités scientifiques suisses qui, en travaillant à des titres divers avec la CIESM, ont acquis une excellente opinion de la valeur de son oeuvre. A leurs yeux, une participation officielle suisse donnerait plus de poids à leur concours personnel et serait profitable à notre pays. Le dossier a été transmis au Département de l'intérieur, qui l'a communiqué à son tour au Conseil suisse de la science.

Pendant que se poursuivait l'étude de la question, notre pays a été invité à envoyer des observateurs à deux réunions de la CIESM, l'une à Monaco en septembre 1968, l'autre à Madrid en octobre 1969; ces invitations ont été acceptées; les délégués désignés ont jugé très intéressantes ces réunions et confirmé les opinions favorables précédemment émises.

Ayant dûment tenu compte des considérations développées ci-dessus, le Conseil de la science a déclaré, le 16 janvier dernier, qu'il approuverait entièrement l'adhésion de la Suisse. Forts de ce préavis, qui rejoint leur propre conviction, le Département de l'intérieur et le Département politique vous proposent d'accepter l'invitation de Monaco.

Aux termes de ses statuts, la CIESM est "une assemblée délibérante composée des délégués des gouvernements des Etats contractants riverains de cette mer - la Méditerranée - et des mers tributaires, ainsi que des délégués des gouvernements des Etats contractants non riverains y effectuant des recherches, études et travaux océanologiques". Chaque Etat contractant n'a droit qu'à une voix aux "congrès et assemblées plénières", qui se réunissent tous les deux ans pour fixer, notamment, le programme scientifique. Le président ne peut venir que d'un Etat riverain; il est élu pour

./.

- 4 -

quatre ans, comme le secrétaire général. Actuellement, c'est le Prince Rainier de Monaco.

En adhérant à la CIESM, les parties contractantes s'engagent pour cinq ans; cet engagement est ensuite renouvelable tacitement de cinq en cinq ans. Une majorité de deux tiers des membres est nécessaire pour l'acceptation d'un Etat non-riverain.

La contribution annuelle est fixée par l'assemblée plénière. Elle s'élève aujourd'hui à un minimum de 5.000 francs français. Un nouveau système sera proposé aux pays membres: plusieurs catégories de cotisations seraient prévues, respectivement de 5.000, 10.000, 20.000, 30.000 et 50.000 francs. On ne s'attendra certainement pas à ce que la Suisse, petit pays non-riverain, figure dans les catégories supérieures, mais, étant donné son niveau économique, une contribution de 10.000 francs paraît indiquée.

Il est prévu encore par les statuts que chaque Etat constitue officiellement une commission nationale, parmi laquelle il choisit ses délégués.

Selon les informations recueillies par le Département politique, les diverses commissions nationales qui ont été constituées comprennent surtout, mais non exclusivement, des hommes de science. Plusieurs d'entre elles comptent, en outre, des représentants de l'administration ou du moins d'institutions d'Etat.

De l'avis du Conseil de la science, la commission nationale suisse devrait être composée de représentants des sciences de la mer ("der wissenschaftlichen Meeresforschung"); ces représentants pourraient être les membres de la commission d'océanographie qui est en voie d'organisation; il leur serait adjoint, si besoin en était, d'autres savants. Il est hors de doute que la plus grande partie des membres de la commission nationale devraient appartenir au monde des océanographes. Mais, se fondant sur leurs expériences, le Département de l'intérieur et le Département politique pensent que dans l'intérêt

même d'une politique générale de la science en Suisse et de la collaboration scientifique internationale, une représentation des administrations fédérales principalement intéressées serait aussi opportune. En effet, les vues que défendent individuellement les savants, membres de telles commissions ne coïncident pas nécessairement avec celles des hommes qui sont appelés à veiller, de par leurs fonctions, au développement harmonieux de l'ensemble des disciplines scientifiques sur le plan national. En outre, il n'est malheureusement aujourd'hui aucun organisme international, aussi technique soit-il, où ne puissent naître des complications d'ordre politique rendant nécessaires les conseils du Département politique.

Cela étant, il devrait revenir au Département de l'intérieur, lorsque la demande d'adhésion de la Suisse aura été acceptée, de pourvoir à la nomination de la commission nationale dans ces perspectives.

Notre demande pourrait être présentée pour la prochaine assemblée plénière qui aura lieu à Rome du 30 novembre au 8 décembre 1970, de manière que notre adhésion prenne effet dès le 1^{er} janvier 1971.

Vu ce qui précède, le Département politique, d'entente avec le Département de l'intérieur, et après consultation du Département des finances et des douanes, qui s'est rallié à leur manière de voir, a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Département politique est chargé de demander, par l'entremise du gouvernement de la Principauté de Monaco, l'adhésion de la Suisse à la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM).
2. Le Département politique proposera une contribution de 10.000 francs français dès le 1^{er} janvier 1971.

./.

- 6 -

3. Le Département de l'intérieur est chargé de présenter au Conseil fédéral, lorsque la Suisse sera devenue membre de la CIESM et d'entente avec le Département politique, une proposition tendant à la nomination d'une commission nationale pour collaborer avec la CIESM.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département de l'intérieur
- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en dix exemplaires, et au Département de l'intérieur, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information